



Aujourd'hui, demain, pas de trêve pour nos revendications

Paris, le 7 juillet 2023

Compte-rendu de la séance NAO du 5 juillet 2023

Lors de la séance NAO du 11 avril 2023, la DG indiquait ne pas avoir d'enveloppe budgétaire, à date, pour les NAO 2023, ce qui ne voulait pas dire qu'elle n'en aurait pas. Elle ajoutait être en attente des concertations dans la fonction publique relatives à la revalorisation du point d'indice.

L'ensemble des Organisations Syndicales participant à la négociation ont rappelé que près de 19 000 agents sont signataires de la pétition intersyndicale pour un rattrapage salarial par rapport à l'inflation 2022, et d'une Augmentation générale couvrant l'inflation pour 2023. Un chèque symbolique a été remis à la DG, à créditer aux agents de Pôle emploi avec une augmentation générale couvrant l'inflation 2022 et 2023.

Depuis cette réunion, les annonces sur la **revalorisation du point d'indice** dans la fonction publique ont été faites. Ce dernier augmente **de 1,5% au 1^{er} juillet 2023**, s'accompagnant d'une **hausse de 5 points de chaque échelon d'indice des grilles de classification au 1^{er} janvier 2024**. Ces mesures salariales ont le mérite d'exister mais restent largement insuffisantes au regard de la perte de pouvoir d'achat des agents de Pôle emploi.

A cette séance du 5 juillet, la DG indique que **ces deux mesures seront appliquées aux agents de droit public de Pôle emploi**, les décrets étant publiés.

... et ajoute être toujours en attente de l'arbitrage de Bercy sur l'enveloppe budgétaire pour les NAO de Pôle emploi.

FO demande à la DG de prendre une mesure unilatérale, de manière conservatoire et sans attendre, pour revaloriser la valeur des tickets restaurant et de l'indemnité de télétravail.

Le constat est aujourd'hui sans appel :

- 5,2% d'inflation en 2022 et vraisemblablement autant en 2023
- Les 2 premiers niveaux de la grille de classification de la CCN se situent en dessous du SMIC (dont le premier inférieur de 132€ brut au SMIC)

FO a fortement rappelé sa demande d'une augmentation générale débutant à 150€ net mensuel

La pétition reste plus que jamais d'actualité ! La DG a su souligner qu'elle n'était signée que par moins de la moitié du personnel. Nous invitons plus que jamais tous les collègues à prendre la mesure des choses.

Signer la pétition avant le 29 août 2023 est le meilleur message à lui envoyer, ainsi qu'aux ministères de tutelle !

L'urgence est à l'augmentation générale des salaires !



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

La délégation **FO** : Gérald LESTOQUOY, Natalia JOURDIN, Philippe ROCHETEAU

